



SOCOTEC BELGIUM ASBL

8444

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante		
N° de rapport: 2.2/1/201.0.9/01				
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ autres :		***************************************		
Demandeur: CeltiGheen - Selfin	5			
Personne sur place :	10			
Adresse de la visite: Huse charle R'HWe	601,	31-49	to THE	
Date de visite : O Date d'émission : Références clien	t: <i>Va</i>			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 💢 276 bis et dérogations 🗷 271 bis	□ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :		-		
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branchement : ☐ A Nombre de tableaux : ☐ nombre de circuits terminaux : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	lits terminaux :	LO	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation			ucrog.	
Etat du matériel électrique installé				
Mesures de protection contre les contacts directs		Y		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs			7.000	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	1			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		V		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe	1	1		
Matériel électrique inxe du a poste inxe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X	-		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			X	
		X	-	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : $M\Omega$, X			
Résistance de dispersion de la prise de terre :		X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	l asbl.	
Manquements / Notes :				
Joik ANNEXE				
to a second of the control of the co			MOS COCC A COC	
AND TENNENT OF THE MINISTER OF A SECTION AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN				
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		The state of the second		
Conclusion:			RAF	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle periodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité Dau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Nom et visa du demandeur pour réception:				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de compléter le dossier.	complémentair	e est à exécuter	par le 273(fr)/	
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
CUFFARO CUFFARO				

Domenico

Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0747 23/14009/01
☐ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : Here de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : Here de l'astallabian Here de fechance de fechance de Tene
I Alance de certains sufforts ochaf tes
A Abour de cestains sufforts octaf tes social des productions a poste fixe & Rocandi Pro-
l'abrence de plan etal, hous me pon los
de les unines le Ternant of aloup souts 3
de certains aran 6 of Sur des prises de camos
de Certains a'ran b of sur des prises de Campos man munic de brocke le Terre, il est interdit de Brancher des efforcils de dosset

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be
CUFFARO
Domenico

